

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ CLERMONT-FERRAND-II

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2005 relatif aux habilitations de l'Université CLERMONT-FERRAND-II à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme LAETITIA GERMANAZ, née le 1 novembre 1979 à CLERMONT-FERRAND (063), en vue de son inscription à la Maîtrise FRANÇAIS, LANGUE ÉTRANGÈRE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la MAÎTRISE FRANÇAIS, LANGUE ÉTRANGÈRE, *mention passable*

est décernée à **Mme LAETITIA GERMANAZ**

au titre de l'année universitaire 2004-2005.

Le titulaire



Le Président

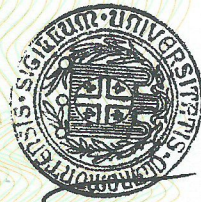
Albert ODOUARD

N° CLFERI 3021442

/2006200402435

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 Mars 2006

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Gérard BESSON